
Adresse de la municipalité d'Estèphe (Bec-d'Ambès) félicitant la Convention sur ses travaux et l'invitant à rester à son poste, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité d'Estèphe (Bec-d'Ambès) félicitant la Convention sur ses travaux et l'invitant à rester à son poste, lors de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 305;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22941_t1_0305_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

habitans de la commune du Grand-Bourg-Salagnat, pour les défenseurs de la patrie; la félicité sur ses travaux au nom de la société populaire, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des marchés (1).

19

La municipalité d'Estèphe, département du Bec-d'Ambès, félicite la Convention sur ses travaux, son énergie, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Estèphe, 20 mess. II] (3).

Citoyens législateurs,

Il n'appartient qu'à de généreux républicains d'avoir la gloire de travailler avec une ardeur infatigable à consolider la chose publique. Il n'appartient qu'à des hommes d'une vertu vraiment austère et solide, de s'oublier eux-mêmes au milieu de tant d'intérêts divers et personnels, de braver tous les dangers journaliers et de voguer à travers l'orage et la tempête avec le courage froid et invincible qui est toujours l'apanage des âmes fortes et sublimes... Voilà, citoyens législateurs, en bien peu de mots, le juste tribut que l'histoire fidèle rendra sans doute à vos glorieux travaux... Déjà l'hydre des factions est terrassée; déjà tous les ennemis du dedans et du dehors sont vaincus; déjà tout le poids de la vengeance nationale s'est apaisant sur la tête de tous les traîtres et de tous les conspirateurs. En un mot, citoyens, vous vous êtes montrés les dignes représentans d'un grand peuple, et, à l'instant, tous les scélérats qui ont porté une main sacrilège sur la représentation nationale se sont brisés contre elle, comme les vagues furieuses contre le roc inébranlable assis au milieu des mers.

Encore quelques instans, citoyens représentans, et le triomphe sera parfait... Soyés fermes à ce poste, où toute la confiance du peuple vous a placés... Réunissons toutes nos forces dans un même centre, et soyons tous constamment attachés au gouvernail du vaisseau, que nous dirigeons sans relâche vers la contrée où nous devons aborder.

Quand à nous en particulier, citoyens représentans, nous faisons certainement notre manœuvre avec la fidélité la plus scrupuleuse. Nous ne vous demandons qu'une chose, c'est que vous entreteniez, comme vous l'avez déjà fait, ce fanal salutaire qui doit diriger et assurer notre heureuse entrée aux ports de la liberté, de

l'égalité et d'une République toujours une et indivisible.

Tel est, citoyens représentans, le vœu de tous ceux qui composent notre commune. Le nom de notre municipalité sera peut-être un des derniers inscrits dans la nomenclature des autorités constituées, qui se sont empressées de vous féliciter sur tous les soins pénibles que vous prodigués à la chose publique... Mais, citoyens représentans, notre retard vous prouvera seulement que nous avons été jusqu'ici vivement frappés de l'attentat qui a été commis, et que nous n'avons écouté d'abord que les mouvemens de l'indignation et de la vengeance; que, par conséquent, il nous falloit revenir à ce calme et à cette froideur de la raison, dont nous consacrons aujourd'hui les premiers instans, pour vous témoigner tous les sentimens de notre reconnaissance, et pour jurer à la Convention nationale le dévouement le plus sincère et le plus inviolable. S. et F.

Les maire et officiers municipaux de la commune d'Estèphe, chef-lieu de canton : LE COMPTE dit BRUTUS (*maire*), LAUMONIER (*off. mun.*), PERIÉ (*off. mun.*), NAUDAT (*off. mun.*), DUCOURNAU (*secrét. provisoire*), ALLARD (*off. mun.*).

20

Les membres du directoire du district de Jussey, département de la Haute-Saône, expriment à la Convention la joie que leur a causée l'éclatante victoire de Fleurus, et l'invitent à frapper tous les factieux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Jussey, 24 mess. II] (2).

Représentans,

Il n'est qu'un sceptique, un mauvais citoïen, qui puisse, en apprenant nos succès sur la Sambre, ne pas en faire éclater sa joie.

Journée mémorable de Fleurus, tu mérites d'être transmise à nos derniers neveux, non parce que les Français viennent, pour une troisième fois, de faire mordre la poussière de ces champs à leurs ennemis. Ce triomphe récent diffère beaucoup des premiers.

Le mérite acquis par nos ayeux n'est que très ordinaire. Un esclave, terrasser son égal, c'est un combat d'athlète : le physique seul fait la supériorité. Mais la modestie vaincre la jactance, des généraux d'ancienne datte céder à des guerriers naguères subalternes, voilà le triomphe de la liberté contre la tyrannie, du talent réel contre celui qui n'est que factice, du préjugé contre la vérité, de l'homme enfin qui n'oppose aux arguties du deffenseur officieux de son averse (*sic*) que la bonté nue de sa propre cause. Que notre allégresse soit donc aussi complète que la victoire remportée par nos braves républicains sur les esclaves des tirans le 8 messidor !

(1) P.-V., XLIII, 101. Mentionné par B^m, 29 therm. (2^e suppl^l); J. Fr., n^o 682.

(2) P.-V., XLIII, 101.

(3) C 312, pl. 1244, p. 46. Mentionné par B^m, 29 therm. (2^e suppl^l).

(1) P.-V., XLIII, 101. Mentionné par J. Fr., n^o 682.

(2) C 312, pl. 1244, p. 45.